

LE LORÉTTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AVRIL 1994 - VOL.13, N°8



EXPO-ENVIRONNEMENT



Le Comité d'embellissement et de protection de l'environnement vous invite à sa première édition "Expo-environnement". Cette activité de sensibilisation se tiendra à la salle Lionel-Allard de la bibliothèque Marie-Victorin, le **dimanche 24 avril 1994**, de 9 h 30 à 16 h 00.

Pour cette première, le C.E.P.E. vous propose 3 sujets d'animation:

- 1° inscription au concours d'embellissement municipal 1994;
- 2° inscription à l'Association des Amis de la rivière Lorette;
- 3° sensibilisation à la faune et la flore lorettaine.

Sur place, quelques espèces d'animaux naturalisés dont les habitats se retrouvent sur notre territoire.

Venez vous inscrire ou parfaire vos connaissances avec les animateurs et profitez-en du même coup pour consulter livres et revues traitant de l'environnement.

ACTIVITÉS LIBRES À L'AMPHIGLACE

Veillez noter que les activités libres à l'Amphiglace prennent fin selon l'horaire suivant:

Dimanche, 27 mars: 12 h 30 à 13 h 30
dernière séance de patinage libre

Dimanche, 3 avril: AMPHIGLACE FERMÉE (Congé pascal)

Mercredi, 13 avril: 12 h 30 à 14 h 00
dernière séance: Petits & Âgés
14 h 00 à 15 h 30
dernière séance: hockey libre

Merci de votre participation!

Pour information: Service des loisirs - 871-3434.

LE SERVICE AMBULANCIER MAINTENANT DISPENSÉ PAR LA CTAQM



Lors de notre dernière parution, je vous informais que de plus en plus, nous devrions faire appel au secteur privé lorsqu'un transport ambulancier serait requis et ce, dû au fait que la Régie de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec exige que tous les ambulanciers, donc nos policiers, soient détenteurs d'un diplôme de technicien ambulancier.

Devant cette situation et après mûres réflexions, le Conseil Municipal en est venu à la conclusion qu'il était préférable de se départir de ce service et, par le fait même, vendre notre véhicule servant au transport ambulancier ainsi que le permis délivré à cette fin par la Régie de la Santé et des Services sociaux.

Donc, prenez note que le Conseil, lors de la séance spéciale tenue le 22 février dernier, a procédé à la vente de l'ambulance à la Corporation des techniciens ambulanciers du Québec métropolitain (CTAQM) qui nous a offert un meilleur prix que son concurrent ainsi que de meilleures conditions pour la population, soit un service sept (7) jours sur sept (7), vingt-quatre (24) heures par jour.

S'il advenait que vous ayez malheureusement besoin d'un transport ambulancier, il y a lieu de composer le 9-1-1. Le répartiteur communiquera directement avec les ambulanciers de la CTAQM qui seront à bord du véhicule et prêts à répondre aux appels d'urgence santé provenant de L'Ancienne-Lorette et ce, à l'intérieur du meilleur délai possible compte tenu de la présence du véhicule à proximité de notre territoire.

Le Maire,
Émile Loranger, ing.

JOYEUSES PÂQUES!

Durant le congé pascal, notez que:

- la bibliothèque et les bureaux municipaux seront fermés le vendredi 1er avril et le lundi 4 avril
- il n'y aura pas de cueillette sélective le Vendredi saint ni le lundi de Pâques.



SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 17 au 24 avril

La Ville de L'Ancienne-Lorette profite de la Semaine québécoise de l'Action bénévole pour réitérer sa reconnaissance à toutes les personnes qui, par leur implication dans les secteurs culturel, communautaire et sportif, contribuent au mieux-être de toute la communauté.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL



12 avril à 20 h 00

ATTENTION AUX REFOULEMENTS DANS VOTRE SOUS-SOL

Il arrive malheureusement à certaines occasions que des sous-sols de résidences subissent des dommages causés par les eaux d'égouts lors de refoulements.

En principe, lorsqu'une telle résidence est munie d'un "clapet" ou soupape de retenue conforme aux normes du Code de Plomberie et que ce dispositif est en bon état de fonctionnement, aucun refoulement n'est censé survenir.

D'ailleurs, le règlement de construction V-964-89 exige que tout bâtiment soit muni d'un tel dispositif.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'article 3.3.11 du règlement V-964-89:

3.3.11 Soupape de sureté automatique de drainage

3.3.11.1 Soupape de sureté

- a) Tout propriétaire d'immeuble doit installer une "soupape de retenue conforme aux dispositions du Code de Plomberie" sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées de tous les appareils, notamment les renvois de plancher, les fosses de retenue, les intercepteurs, les réservoirs et tous les autres siphons installés dans les sous-sols et les caves et ce, de façon à empêcher tout refoulement des eaux d'égouts à l'intérieur de l'immeuble.
- b) Toute soupape doit être maintenue en bon ordre de fonctionnement, elle doit être d'accès facile en tout temps pour son entretien et nettoyage, faute de quoi, elle sera considérée ne rencontrant pas les exigences du présent règlement.
- c) La Ville de L'Ancienne-Lorette n'est pas responsable des dommages causés par refoulement des eaux d'égouts au cas du défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon ordre telle soupape ou autrement, de se conformer au présent règlement.
- d) Au titre du présent règlement, n'est pas considérée comme soupape, une grille de retenue avec flotteur de caoutchouc ou tout dispositif autre que celui décrit au paragraphe a) du présent article.

En conséquence, il vous est fortement recommandé de faire vérifier par votre plombier si votre résidence est munie d'un tel "clapet" ou soupape de retenue et que ce dispositif est en bon état de fonctionnement.

Si par malheur votre résidence subissait des dommages causés par un refoulement des eaux d'égouts et que vous croyez que la responsabilité de la Municipalité est engagée, vous devez **obligatoirement, dans les quinze (15) jours de l'événement, faire parvenir une mise-en-demeure à la Municipalité en indiquant les circonstances entourant cet événement.**

Sur réception de cette mise-en-demeure, celle-ci sera aussitôt acheminée aux assureurs de la Municipalité qui procéderont eux-mêmes à l'enquête et qui détermineront par la suite la responsabilité ou non de la Municipalité.

OFFRES D'EMPLOIS

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature pour les postes suivants doivent compléter un formulaire de demande d'emploi, disponible à l'Hôtel de Ville et le retourner à l'adresse suivante:

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
HÔTEL DE VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE
1575, RUE TURMEL, L'ANCIENNE-LORETTE (QUÉBEC) G2E 3J5

RESPONSABLE ET PRÉVENTIONNISTES RAMONEURS SERVICE DE LA PROTECTION PUBLIQUE

DATE LIMITE: 13 AVRIL 1994

RÉPARTITION DES POSTES

Cinq (5) emplois à temps partiel sont disponibles dans le cadre de l'opération ramonage, ayant une durée de juin à septembre 1994, répartis comme suit:

- 1 responsable préventivonniste ramonneur.
- 4 préventivonnistes ramonneurs.

CONDITIONS

- Avoir au moins 17 ans.
- Être en bonne santé.
- Être familier avec le public.
- Ne pas avoir le vertige.
- Avoir un permis de conduire approprié.
- Étudier au niveau secondaire V ou plus.

RÉMUNÉRATION

- Responsable préventivonniste ramonneur: 6,50\$/heure
- Préventivonnistes ramonneurs: 6,00\$/heure

Priorité accordée aux citoyens de L'Ancienne-Lorette.

La Ville de L'Ancienne-Lorette respecte la politique d'équité en matière d'emploi.

LE PRINTEMPS EST ARRIVÉ!



À compter du 1er avril, il sera permis de stationner son automobile dans les rues de la Ville de L'Ancienne-Lorette la nuit.

L'arrivée du printemps nous rappelle aussi qu'il est temps de remettre nos protections hivernales. C'est particulièrement le cas pour:



LES GARAGES ET ABRIS D'AUTO
TEMPORAIRES

à démonter et ranger au plus tard le 15 avril.

LES PNEUS À CRAMPONS
dont l'usage sera interdit à compter du 1er mai.

TECHNICIEN(NE) EN URBANISME

DATE LIMITE: 20 AVRIL 1994

SOMMAIRE DE LA FONCTION (Un poste disponible)

Sous l'autorité du directeur du service de l'Urbanisme, veiller au respect des normes qui concernent l'entretien des propriétés, des grands espaces et des terrains vagues. Sensibiliser les propriétaires et les commerçants aux valeurs des aménagements extérieurs (gazonnement, paysagement et reboisement) et aux problèmes engendrés par la présence d'ambrosia (herbe à poux).

EXIGENCES DE BASE:

- Avoir complété une année de scolarité de niveau collégial dans une discipline connexe.
- Être admissible au programme Défi.
- Posséder un permis de conduire.
- Être résident de L'Ancienne-Lorette.

QUALITÉS PERSONNELLES

- Leadership.
- Sens des responsabilités.
- Entregent.
- Dynamisme, créativité et discrétion.

DURÉE DE L'EMPLOI: 10 à 12 semaines.

SALAIRE: 7,88\$ l'heure (35 heures par semaine).

DÉBUT DE L'EMPLOI: 23 mai 1994.

AVRIL À LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-VICTORIN

SOURIS BOUQUINE RACONTE...

Date: 10 et 24 avril
Lieu: Salle Lionel-Allard
Clientèle: 3 à 8 ans (abonnés)
Durée: 1 h 00



Souris Bouquine se passe de présentation. Elle a déjà gagné le coeur des petits et grands de L'Ancienne-Lorette. Soyez donc au rendez-vous et n'oubliez pas votre suggestion de livre pour Camembert...!

** LAISSEZ-PASSER DISPONIBLES AU COMPTOIR DU PRÊT 1 HEURE AVANT L'ACTIVITÉ.

ATELIER DE CRÉATION LITTÉRAIRE

Date: 12 avril
Lieu: Salle Lionel-Allard
Clientèle: Adultes
Durée: 3 heures
Animatrice: Nicole Gagné de "Les ateliers de la rue"



Des ateliers de création pour que l'écriture ne soit plus un exercice solitaire, pour que les écrits ne se retrouvent plus dans les tiroirs.

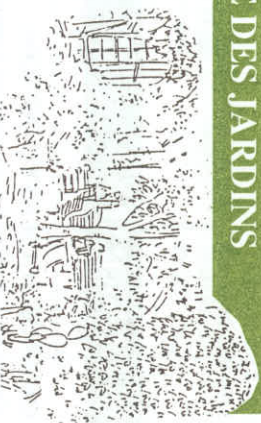
Contenu de l'atelier: 1. exercice de réchauffement
2. exercice ludique d'écriture
3. écriture à partir de thèmes
4. lecture des textes

Inscription obligatoire du 1er au 9 avril

Minimum: 6 participants Maximum: 10 participants.

CONFÉRENCE - L'HISTOIRE DES JARDINS

Date: 19 avril
Lieu: Salle Lionel-Allard
Clientèle: Adultes
Heure: 19 heures
Durée: 2 h 00
Invité: Alain Lorange, architecte paysager



En cette veille de printemps, la bibliothèque vous invite à venir voir et entendre "Les jardins à travers l'histoire".

Au programme: Les jardins chinois, français, japonais, anglais, etc. et, pour compléter, les jardins et parcs d'aujourd'hui.

PROJECTION DE FILMS VIDÉO

Dates: 2, 3, 9, 16, 17, 23 et 30 avril
Heure: 13 h 30
Samedi le 2 avril: Les aventures du baron de...
Dimanche le 3 avril: La Belle et la Bête
Samedi le 9 avril: Tintin et le Temple du Soleil
Samedi le 16 avril: Gorilles dans la brume
Dimanche le 17 avril: Willow
Samedi le 23 avril: Le Livre de la jungle
Samedi le 30 avril: Les aventuriers du timbre perdu



MATINÉE MUSIQUE

Date: 17 avril
Lieu: Salle Lionel-Allard
Clientèle: Adultes
Heure: 10 heures
Durée: 2 heures
Thème: La musique de chambre
Animateur: Frédéric Julien



Les matinées musique, voilà une bonne façon de rompre la monotonie de vos dimanches matin.
Laissez-vous changer par le côté intimiste de la musique de chambre. Venez retrouver l'atmosphère des quatuors à cordes et des Shubertiades

CHRONIQUE DE LIVRES

Date: 19 avril
Lieu: Salle Lionel-Allard
Clientèle: Adultes
Heure: 14 heures
Durée: 1 heure



Pas nécessaire d'être critique littéraire pour assister et participer à la chronique de livres. Vous avez lu un livre, vous venez de découvrir un auteur, un genre littéraire? Voilà autant de raisons suffisantes pour vous joindre à nous.

SOIRÉE "CONTES ET LÉGENDES"

Date: 29 avril
Lieu: Salle Lionel-Allard
Clientèle: 8 à 11 ans (maximum de 20 participants)
Heure: 19 h 30... jusqu'au petit matin
Invité: Denys Fortin, conteur
Animatrice: Doris Lapointe



De 19 h 30 à 20 h 30, des légendes québécoises te seront racontées à la lueur de la chandelle par Denys Fortin, conteur. Un rendez-vous avec des personnages et des lieux mystérieux qu'il ne faut pas manquer*.
Et pour les plus courageux, la soirée se poursuit... jusqu'au matin.

Au programme**: Il était une fois...
Film: Abracadabra!

Grand jeu...

Coucher et déjeuner à la bibliothèque!

* Laissez-passer disponibles (pour les adultes aussi) les 23 et 24 avril sur présentation de la carte d'abonné.

** Tu as jusqu'au 23 avril pour nous envoyer par écrit les raisons pour lesquelles tu désires participer aux activités et passer la nuit à la bibliothèque. Tu adresses ta lettre à Doris Lapointe, Bibliothèque Marie-Victorin, 1635, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette, G2E 3B4. (Maximum 20 participants).

MÉMO

Objets perdus

Veuillez prendre note que les objets oubliés à la bibliothèque par les usagers sont gardés au comptoir du prêt pour une période de 60 jours. Par la suite, certains de ces objets non réclamés (ex.: vêtements) sont envoyés à un organisme de charité.

Chute à livres

Rappel: Nous vous rappelons que les livres déposés dans la chute à livres après les heures d'ouverture de la bibliothèque sont considérés comme étant remis le lendemain.

Prêt de périodiques

A compter du 1er avril, les périodiques pourront être empruntés, tout comme les volumes, à l'exception du dernier numéro paru.

Priorité aux abonnés

À compter du 1er avril 1994, toutes les activités avec laissez-passer seront offertes en priorité aux abonnés de la bibliothèque Marie-Victorin. La personne qui veut participer à une activité avec laissez-passer devra présenter sa carte d'abonné.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE SUR CES ACTIVITÉS, COMPOSEZ LE 877-9703.